



Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 28/03/2023

ID : 069-200058493-20230322-C\_20230322\_05-DE



## DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

### PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C 20230322\_05

#### BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 22 mars 2023 à 18 h 00, le Comité du syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 15 mars 2023 s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Fleurieu - 9 rue du Stade à Fleurieu-sur-Saône sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

**Quorum :** 35  
**Nombre de délégués en exercice :** 86

#### PRÉSENTS :

**Titulaires :** *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL VIEIRA, Pascal DAVID, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Anne REVEYRAND, Joëlle SECHAUD, Corinne SUBAÏ. *Communes* : Bruno THUET (Brignais), Didier DUPIED (Chaponost), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Frédéric PICARD (Cailloux-sur-Fontaines), Sophie BLACHÈRE (Caluire-et-Cuire), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Michel FOURRIER (Chassieu), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mont-d'Or), Alain LEGRAS (Corbas), Agnès GARDON-CHEMAIN (Écully), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Rémy RIBAS (Fontaines-Saint-Martin) Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), François NASARRE (Jonage), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Gilbert SUCHET (Montanay), François JOLLY (Poleymieux-au-Mont-d'Or), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Eric VATONNE (Rochetaillée-sur-Saône), Michel GUINARD (St Cyr-au-Mont-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (Saint-Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Pierre BARRELLON (Ste Foy-lès-Lyon), Anne PERRUT (Sathonay-Camp), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**Suppléants :** Thierry DILLENSEGER (Vourles) ; Marc DUBIEF (Bron), Karine LUCAS (Couzon-au-Mt-d'Or), Damien PAUME (Dardilly), Ivan SABATIER (La Mulatière).

#### ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Sylvain GODINOT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Éric PEREZ (Métropole de Lyon),  
Christiane CHARNAY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon),  
Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon),  
Quentin BALAYE (Lissieu) donne pouvoir à Germain LYONNET (Quincieux),  
Michel CASTELLANO (Millery) donne pouvoir à Jean-Philippe CHONÉ (Communay),  
Daniel SEGOUFFIN (Vernaison) donne pouvoir à Guy PERRUSSET (St Symphorien d'Ozon).

Secrétaire de séance : Monsieur Michel GIRAUD (Fleurieu sur Saône)

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 28/03/2023

ID : 069-200058493-20230322-C\_20230322\_05-DE



Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2022-12-22-00004 en date du 22 décembre 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n°C-2022-02-02/02 adoptant le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 2 février 2022 ;

Vu la délibération n° C-2022-03-16/11 adoptant le budget primitif 2022 lors du Comité syndical du 16 mars 2022 ;

Vu la délibération n° C-2022-06-08/03 adoptant la décision modificative n°1 lors du Comité syndical du 8 juin 2022 ;

Vu la délibération n°C-2022-11-30/03 adoptant la décision modificative n°2 lors du Comité syndical du 30 novembre 2022 ;

Considérant qu'après avoir examiné les comptes administratifs 2022, le Comité syndical doit statuer sur l'affectation des résultats de fonctionnement 2022 ;

Considérant qu'à la clôture de l'exercice 2022, les résultats s'établissent ainsi :

<b>Fonctionnement</b>	
Recettes de fonctionnement (A)	49 745 028,32 €
Dépenses de fonctionnement (B)	29 909 932,19 €
Résultat propre 2022 (C = A – B)	19 835 096,13 €
Excédent de fonctionnement reporté 2021 (D)	472 595,03 €
<b>Résultat global fonctionnement 2022 (E = D + C)</b>	<b>20 307 691,16 €</b>
<b>Investissement</b>	
Recettes d'investissement (F)	38 839 898,82 €
Dépenses d'investissement (G)	44 202 433,25 €
Résultat propre 2022 (H= F- G)	-5 362 534,43 €
Déficit Investissement reporté 2021 (I)	-16 223 264,77 €
<b>Solde d'exécution section investissement 2022 (J = H + I)</b>	<b>-21 585 799,20 €</b>
RAR recettes (K)	18 662 072,45 €
RAR dépenses (L)	-16 246 471,25 €
Besoin de financement de la section d'investissement 2022 (M = J + L – K)	<b>19 170 198,00 €</b>
<b>Résultat fonctionnement reporté sur 2023 (N = E – M)</b>	<b>1 137 493,16 €</b>

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 28/03/2023

ID : 069-200058493-20230322-C\_20230322\_05-DE



*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAI, Vice-Présidente (Finances et budgets)*

### **Le Comité syndical :**

**REPORTE** le solde d'exécution d'investissement ligne codifiée D 001 pour **21 585 799,20 €** au budget Primitif 2023 du Budget Principal ;

**AFFECTE** le résultat de fonctionnement comme suit au Budget Primitif 2023 du Budget Principal :

- en réserve d'investissement recette du compte 1068 pour **19 170 198,00 €**,
- en report de fonctionnement ligne codifiée R 002 « résultat de fonctionnement reporté pour **1 137 493,16 €**.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*